




J'ai déménagé et je veux mettre à jour mon certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

que faut-il faire et dans quel délai ...

Si vous déménagez, vous devez faire modifier l'adresse sur le certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **dans le délai d'un mois**, même si vous souhaitez vendre votre véhicule.

où ...

Dans la boîte aux lettres « DEPOT EXPRESS » 	Au guichet de la préfecture de la Meuse	Par courrier 
Pour vous simplifier la démarche, vous pouvez déposer votre demande à la préfecture: <i>RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES des HOTESSES D'ACCUEIL</i>	ouverture des guichets du lundi au vendredi de 8h45 à 12h  une autre personne que le propriétaire peut effectuer le changement en présentant une procuration et une copie d'un justificatif d'identité	Préfecture de la Meuse Service Cartes Grises 40 rue du Bourg CS30512 55012 BAR LE DUC CEDEX

comment ... (liste des pièces à fournir)

- demande de certificat d'immatriculation complétée, datée et signée (CERFA n° 13750*05)
- photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité de la (ou des personnes) mentionnée (s) sur le certificat d'immatriculation (« ex-carte grise »)
- photocopie du justificatif de sa nouvelle adresse de moins de 6 mois



(en cas d'hébergement chez un tiers, joindre également une attestation de l'hébergeant, une photocopie d'un justificatif de son domicile et une photocopie de sa pièce d'identité recto-verso en cours de validité)

- certificat d'immatriculation :

immatriculation du type AB-123-CD	immatriculation du type 1234-AB-55
<ol style="list-style-type: none"> photocopie de la carte grise pour un véhicule de plus de 4 ans : un preuve du contrôle technique (CT) en cours (procès-verbal ou photocopie du certificat avec la vignette du CT) <i>enveloppe affranchie au tarif lettre en vigueur en cas de demande par courrier</i> 	<ol style="list-style-type: none"> original de la carte grise (conservez la partie détachable) pour un véhicule de plus de 4 ans : un preuve du contrôle technique (CT) en cours (procès-verbal ou photocopie du certificat avec la vignette du CT) chèque libellé à l'ordre de la régie de recettes d'un montant de 2,76 € (coût de l'acheminement) <i>enveloppe affranchie au tarif lettre en vigueur en cas de demande par courrier</i>



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
site internet : www.meuse.gouv.fr courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	21/10/2015
------------------	------------	---	------------	--	------------



N'oubliez pas de cocher la case correspondante et de lire la notice



DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

Articles R. 322-1 et suivants du Code de la route



Veillez cocher la case correspondante :

- Certificat Duplicata Correction Changement de domicile
 Changement d'état civil ou d'état matrimonial Changement des caractéristiques techniques du véhicule

informations utiles ...

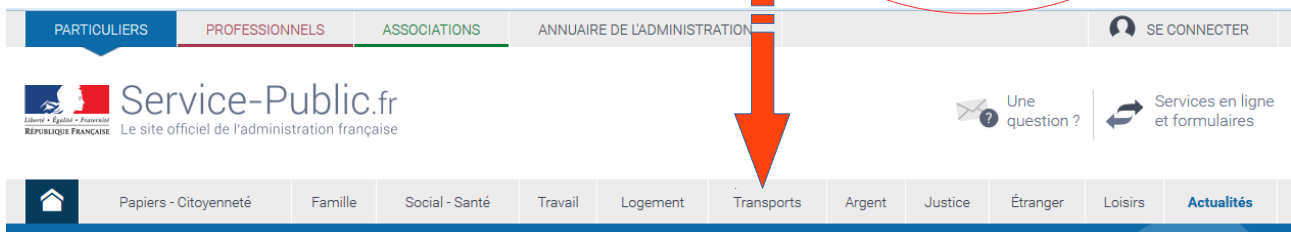
- cliquer sur le lien : <http://www.meuse.gouv.fr>
rubrique : demarches-administratives

Démarches administratives

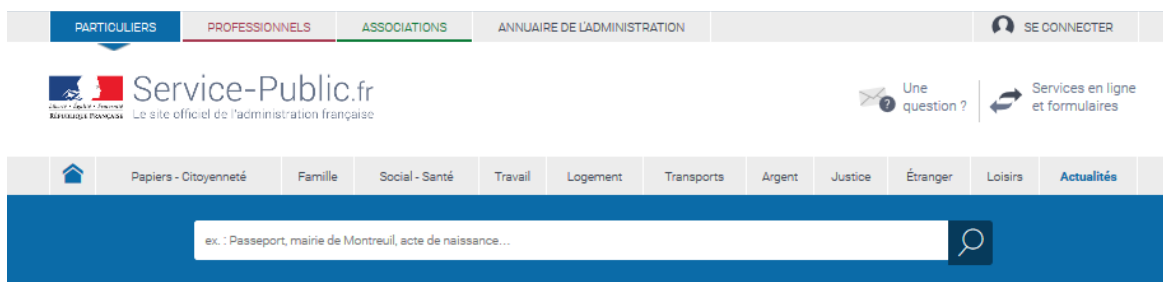


- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

rubrique transport



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)



Accueil particuliers > Vos questions > Questions

Questions-Réponses